



**Donnons
au sang**
*le pouvoir
de soigner*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-51

DECISION N° N 2025-51 DU 30 DECEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Madame Chrystelle CLAUDEL est renouvelée dans ses fonctions de directrice adjointe de l'Etablissement de transfusion sanguine Grand Est pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'EFS, entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fait le 30 décembre 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang